



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 21 juin 2017**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 21 juin 2017 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, préfet-suppléant et maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Bourgeois, conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Armando Melo, maire suppléant	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
Monsieur Louis Pilon, greffier et secrétaire-trésorier adjoint	MRC de Thérèse-De Blainville

2017-06-127

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par	Monsieur Richard Perreault Maire de Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 21 juin 2017 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-128

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2017-06-129

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Marlene Cordato Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par	Monsieur Armando Melo Maire suppléant de Ville de Sainte-Thérèse

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, par l'ajout du point 6.8 « Politique de financement de l'Agence régionale de transport métropolitain », conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1) :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2017
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-106 et #1423-16
 - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1441-058
 - iii. Ville de Bois-des-Filion : #6252 et #6253
6. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
 - 6.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 21 juin 2017
 - 6.2. **Résolution** - Adoption des comptes payés et à payer du 25 mai au 21 juin 2017
 - 6.3. **Dépôt** - Rapport d'activités du directeur général - Mois de mai 2017
 - 6.4. **Résolution** - Ressources humaines - Recrutement - Coordonnateur de l'aménagement du territoire et de l'environnement
 - 6.5. **Résolution** - Ressources humaines - Recrutement - Secrétaire-réceptionniste
 - 6.6. **Dépôt** - Reddition de compte - FDT 2016-2017
 - 6.7. **Dépôt** - Rapport d'activités - FDT 2016-2017
 - 6.8. **Résolution** : Politique de financement de l'Agence régionale de transport métropolitain
7. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL**
 - 7.1. **Résolution** - Offre de services du CCITB - Laboratoire d'idées et activités économiques 2018
 - 7.2. **Résolution** - Demande de subvention - Synergie économique Laurentides - Fonds d'économie sociale et de développement durable
 - 7.3. **Résolution** - Adjudication de contrat : caractérisation économique de la MRC
 - 7.4. **Résolution** - Soirée MercardOr (Laurentides International) - Proposition de partenariat
 - 7.5. **Résolution** - Radiation du prêt FLI #BBD-FLI/024-2014
8. **DOSSIER RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
9. **DEMANDE D'APPUI**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-130

OBJET : Adoption et suivi - Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2017

Il est proposé par Monsieur Denis Bourgeois
Conseiller de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 24 mai 2017, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-131

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Boisbriand et Bois-des-Filion

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand et Bois-des-Filion ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les Règlements : Blainville : # 1418-103 et #1423-16; Boisbriand : RV-1441-058; Bois-des-Filion : #6252 et #6253; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., ch. A-19.1) la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des Règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents Règlements et résolutions sont :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville #1418-103

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **Permettre** la consommation de nourriture ou de boisson à l'extérieur d'un bâtiment pour l'usage C1-01-05 Bar laitier;
- **Ajouter** à la fin du premier paragraphe, du premier alinéa, de l'article 165, des termes suivants : « ou complémentaire à l'usage C1-01-05 Bar laitier ».

Blainville #1423-16

PIIA : Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #1423 et ses amendements afin de :

- **Retirer** certaines figures illustrant les zones d'application du Chapitre 5.1 « Objectifs et critères applicables au « Quartier Chambéry de Blainville » »;
- **Suppression** de la figure à l'article 152.1 du Règlement 1423;
- **Suppression** de la figure à l'article 152.9 du Règlement 1423;
- **Suppression** de la figure à l'article 152.11 du Règlement 1423.

Boisbriand #RV-1441-058

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **Modifier** par le remplacement de la définition de « piscine », de « piscine creusée »; par l'insertion après la définition de « piscine creusée ou semi-creusée » de « piscine démontable » et le remplacement de la définition de « piscine hors terre »;
- **Insérer** après l'article 104, la sous-section « Sécurité des piscines résidentielles (...) »;
- **Modifier** l'article 105 par la suppression des mots « permanente ou préfabriquée et démontable »; et le remplacement du mot « suivantes » par les mots « de la présente sous-section »;
- **Supprimer** l'article 111;
- **Modifier** l'article 112 par la suppression de « dont le fond à la base des parois atteint plus de 325 millimètres sous le niveau du terrain »;
- **Supprimer** l'article 188;
- **Modifier** l'article 122 par le remplacement du nombre « 1.5 » par le nombre « 1 » partout où il se trouve dans le premier alinéa; par le remplacement, dans la première ligne du second alinéa du paragraphe 1, du mot « si » par le mot « lorsque » et par l'insertion dans le second alinéa du paragraphe 1 et après le mot « installés », de « dans une remise, »;
- **Supprimer** l'article 125;
- **Modifier** l'article 188.3, par l'insertion dans le paragraphe 3 et après le mot « exigible » des mots « suivant le règlement sur les tarifs de certains biens, services ou activités en vigueur à la date de la demande »;
- **Supprimer** l'article 188.5;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- **Insérer**, après l'article 200, « Travaux de remblai (...) »;
- **Remplacer** l'article 202;
- **Modifier** l'article 229 par le remplacement, dans la troisième ligne, des mots « s'y » par le mot « se »;
- **Remplacer** la numérotation de l'article « 320.2 » qui suit immédiatement l'article 320.1 du règlement par « 320.1.1 »;
- **Modifier** l'article 342.1 par l'addition, à la fin du premier alinéa, de « ,344 à 344.2 »;
- **Modifier** l'article 344 par le remplacement, dans la dernière ligne du premier alinéa, de « à l'article 345 » par les mots « au règlement »;
- **Remplacer** le tableau qui suite l'article 344 du règlement;
- **Modifier** l'article 354.5 par la suppression, dans la deuxième ligne et après le mot « centimètres », des mots « de hauteur ».
- **Modifier** l'annexe III.

Bois-des-Filion #6252

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #6200 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les dispositions relatives à la plantation, la protection et l'abattage des arbres.

Bois-des-Filion #6253

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #6200 et ses amendements afin de :

- **Créer** la zone 33-M à même les zones 20-M et 22-H et d'y permettre certains usages.

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville : # 1418-103 et #1423-16; Boisbriand : RV-1441-058; Bois-des-Filion : #6252 et #6253; soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, ainsi que de son Document complémentaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-132

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 21 juin 2017

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 21 juin 2017 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



N° de résolution
ou annotation

2017-06-133

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 25 mai au 21 juin 2017

Il est proposé par Monsieur Armando Melo
Maire suppléant de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire de Ville de Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 25 mai au 21 juin 2017 inclusivement, répartis comme suit : 69 841.40 \$ payés et 116 370.90 \$ à payer pour un grand total de 186 212.30 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-134

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – mois de mai 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de mai 2017.

2017-06-135

OBJET: Ressources humaines – Recrutement – Coordonnateur de l'aménagement et de l'environnement

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville veut combler le poste de coordonnateur de l'aménagement et de l'environnement à temps plein afin d'assurer un fonctionnement adéquat et efficace de ce service de la MRC;

ATTENDU QUE le poste en question est vacant depuis le 1^{er} juin 2017;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection à l'effet de retenir les services de Madame France Pelchat pour assumer le poste de coordonnateur de l'aménagement et de l'environnement;

ATTENDU la proposition d'embauche telle que présentée par le directeur général aux membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire de Ville de Blainville
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine

QUE monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à conclure un contrat de travail au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville avec Madame France Pelchat, à titre de coordonnatrice de l'aménagement et de l'environnement pour une durée de trois (3) ans, selon les conditions exposées au conseil et ce, dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-136

OBJET: Ressources humaines – Recrutement – Secrétaire-réceptionniste

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville juge opportun de se doter des services d'une secrétaire-réceptionniste à temps plein pour assurer un fonctionnement adéquat et efficace de la MRC;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste est vacant depuis le 18 mai 2017;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU les recommandations du comité de sélection à l'effet de retenir les services de Carole-Anne Bouchard pour assumer le poste de secrétaire-réceptionniste;

Il est proposé par Monsieur Denis Bourgeois
 Conseiller de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Armando Melo
 Maire suppléant de Ville de Sainte-Thérèse

QUE monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit et est autorisé à conclure une entente au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville avec Carole-Anne Bouchard à titre de secrétaire-réceptionniste pour une durée de trois (3) ans, selon les conditions exposées au conseil et ce, dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-137

**OBJET : Reddition de comptes pour le Fonds de développement du territoire
 2016-2017**

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement du territoire (FDT) conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en juillet 2015;

ATTENDU QUE l'article 20 de ladite entente stipule qu'au plus tard le 30 juin 2017, la MRC doit compléter le formulaire relatif à la reddition de comptes, produit et adopte son rapport d'activités conformément aux exigences de l'Annexe A;

ATTENDU QUE ledit rapport couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer le rapport d'activités prévu à l'article 20 de ladite entente, ainsi que sa mise à jour, sur son site web et le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif;

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses figurant dans le rapport d'activités 2016-2017 sont conformes aux exigences de l'annexe A de l'entente relative au FDT;

Il est proposé par Monsieur Armando Melo
 Maire suppléant de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC, après que le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni les explications suffisantes, accepte le dépôt du rapport d'activités relatif à la reddition de comptes du FDT pour l'exercice 2016-2017;

QUE le conseil mandate le secrétaire-trésorier et directeur général, de transmettre ledit rapport par voie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier et directeur général, de procéder à la mise à jour du rapport d'activités du FDT au niveau du site web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-06-138

**OBJET : Rapport d'activités pour le Fonds de développement du territoire
2016-2017**

ATTENDU les articles 20 et 22 de l'entente relative au FDT prévoient que la MRC doit élaborer un rapport d'activités en vue d'informer sa population sur le FDT pour l'exercice 2016-2017;

ATTENDU QU'une fois le rapport soit entériné, il doit être acheminé, d'ici le 30 juin 2017, au MAMOT et diffusé dans le site web de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Armando Melo
 Maire suppléant de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC accepte et entérine le rapport d'activités du FDT 2016-2017;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à communiquer ledit rapport au MAMOT et le diffuser dans le site web de la MRC d'ici le 30 juin 2017 au plus tard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-139

**OBJET : Politique de financement de l'Agence régionale de transport
métropolitain**

ATTENDU la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dressée dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain doit adopter la politique de financement et que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver;

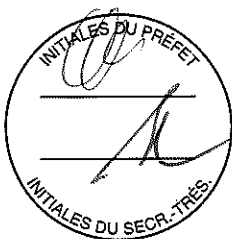
ATTENDU QUE dans sa forme actuelle, ladite politique ne pourra pas maintenir les équilibres existants et nécessaires entre les municipalités de la région;

ATTENDU l'incompréhension des règles financières qui ont servi à l'édification de ladite politique et l'inaccessibilité aux données financières réelles qui ont mené à ce nouveau cadre financier;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire de Ville de Blainville

Et, résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville exprime son désaccord avec la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) telle qu'elle a été conçue;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au CA de l'ARTM de modifier la politique de financement afin de maintenir les équilibres existant entre les municipalités de la région;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande à l'ARTM de faire preuve d'une transparence totale et de donner accès aux données financières qui ont mené à cette politique;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au Ministre des Transports d'intervenir auprès du comité de transition afin qu'il ajuste la politique de financement pour minimalement maintenir les équilibres existants entre les différentes municipalités de la région;

QUE la présente résolution soit envoyée aux villes de la Couronne Nord pour solliciter leur appui;

QUE la présente soit transmise à l'ARTM, au ministre des Transports, aux MRC de la CMM et aux membres du conseil de la CMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-140

OBJET : Offre de services du CCITB – Laboratoire d'idées et activités économiques 2018

ATTENDU le processus de planification économique et entrepreneuriale entreprise par la direction de développement économique de la MRC;

ATTENDU les perspectives et la croissance économique qu'a connues la MRC de Thérèse-De Blainville au cours des dernières années et la nécessité de maintenir et soutenir cette croissance dans le futur;

ATTENDU QUE c'est opportun, dans un contexte de développement économique du territoire, d'agir avec l'ensemble des forces vives du milieu en vue de faire émerger des idées novatrices quant aux enjeux du développement économique et entrepreneurial;

ATTENDU QUE dans son processus de développement institutionnel et organisationnel, la MRC de Thérèse-De Blainville désire promouvoir des formules de partenariat avec les acteurs de son territoire;

ATTENDU la production à cet effet, par la CCITB, du document intitulé « *Laboratoire d'idées et activités économiques 2018* » qui propose une démarche de consultation régionale afin d'identifier les enjeux et défis auxquels devra faire face le territoire et la région d'appartenance de la MRC en matière de développement économique;

ATTENDU QUE cette consultation régionale ciblera sept (7) secteurs en particulier, soit le commerce, les services professionnels, le récréotourisme, les nouvelles technologies, l'économie sociale, l'activité manufacturière et l'immobilier;

ATTENDU QUE cette consultation permettra de dégager des orientations et actions qui seront par la suite retenues dans le cadre des activités de la direction de développement économique et de l'entrepreneuriat de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE la MRC octroie un montant de 20 150\$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Thérèse-De Blainville pour l'organisation d'une telle consultation régionale;

QU' à cette fin, le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à procéder au paiement de cette somme à même le Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-141

OBJET : Demande de subvention – Synergie économique Laurentides – Fonds d'économie sociale et de développement durable

ATTENDU le Projet de création de symbioses industrielles présenté par l'organisme à but non lucratif «Synergie Économique Laurentides»;

ATTENDU QUE ce projet vise, dans un premier temps, à dresser un portrait général, de la MRC de Thérèse-De Blainville, en répertoriant les industries, commerces et institutions (ICI), identifier leurs matières résiduelles et leurs besoins en matière première;

ATTENDU QUE ce répertoire permettra, dans un deuxième temps, d'identifier les synergies potentielles entre entreprises;

ATTENDU QUE ce projet répond à plusieurs objectifs de l'orientation 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce projet novateur est rassembleur pour les entreprises de la région des Laurentides puisqu'il s'inscrit dans une véritable stratégie de développement durable;

ATTENDU QUE ce projet peut générer des revenus supplémentaires grâce à la compétitivité des entreprises, la revente de matière ou l'évitement des coûts d'élimination;

ATTENDU QUE le projet en question favorise également la création de synergie entre les entreprises;

ATTENDU QUE ce projet est également financé par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), Recyc-Québec et Développement économique Canada, ainsi que les autres MRC de la région administrative des Laurentides le tout, pour un montant total de 385 000 \$;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville octroie une subvention de 5 000 \$ pour deux ans à l'organisme sans but lucratif «Synergie Économique Laurentides» pour la réalisation du projet *de symbiose industrielle*;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le secrétaire-trésorier à émettre le paiement à même le Fonds d'économie sociale et de développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-06-142

OBJET : Adjudication de contrat suite à l'appel d'offres MRC-TDB-01-2017 concernant les services professionnels en matière de développement économique – Cartographie d'entreprises de production de biens.

ATTENDU QUE dans une perspective de développement économique et entrepreneurial, la MRC de Thérèse-De Blainville doit élaborer des stratégies visant à renforcer et dynamiser la synergie de ses entreprises de production de biens et services;

ATTENDU QUE l'élaboration d'une cartographie d'entreprises de production de biens selon la méthode Haussmann ou tout autre méthode équivalente serait une stratégie favorable à la valorisation et dynamisation du secteur entrepreneurial de la MRC;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres dûment publié du 9 mai au 2 juin 2017 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Nord Info du 10 mai 2017, pour le projet de cartographie d'entreprises de production de biens de 5 employés et plus, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a formé un comité de sélection et a fixé les critères pour l'évaluation des offres reçues, conformément au Règlement numéro 13-02;

ATTENDU l'analyse faite par le comité de sélection;

ATTENDU QUE la soumission de MCD inc. a été jugée conforme et que le pointage obtenu permettait l'ouverture de l'enveloppe du prix de la soumission;

ATTENDU QUE le prix soumis était de 110 261,03 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1), la municipalité peut, lorsqu'une seule soumission conforme est reçue, conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par	Madame Marlene Cordato Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC octroie le contrat MRC-TDB-01-2017 à la firme « MCD inc. » en vue de la cartographie d'entreprises de production de biens de 5 employés et plus, pour un montant total de 107 484,38 \$ incluant les taxes;

QUE tous les documents de l'appel d'offres, notamment le Cahier des charges MRC-TDB-01-2017, l'offre complète déposée par la firme «MCD inc.» ainsi que la présente résolution forment le contrat entre les parties;

QUE le financement dudit projet provient selon la proportion ci-après : 70% du FDT 2017-2018 et 30% du Fonds 2017 relatif aux redevances sur les ressources naturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-06-143

OBJET : Soirée MercadOr (Laurentides International) – Proposition de partenariat

ATTENDU l'importance de maintenir et de soutenir un partenariat avec Laurentides International;

ATTENDU la proposition de partenariat adressée à la MRC par Laurentides International;

ATTENDU QUE ce type de partenariat est nécessaire pour dynamiser les réseaux de développement économique et entrepreneurial;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
 Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le secrétaire trésorier et directeur général, de procéder à l'achat d'une formule de partenariat de type Or au coût de 1 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-144

OBJET : Radiation du prêt FLI #BBD-FLI/024-2014

ATTENDU le prêt FLI (numéro BBD-FLI/024-2014);

ATTENDU la faillite de la firme numéro BBD-FLI/024-2014 survenue le 25 juillet 2016;

ATTENDU QU'il reste un montant dû à la MRC de 635,63 \$ et qu'il est irrécupérable dans le contexte;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Denis Bourgeois
 Conseiller de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC procède à la radiation du prêt numéro BBD-FLI/024-2014 du compte FLI de la MRC.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

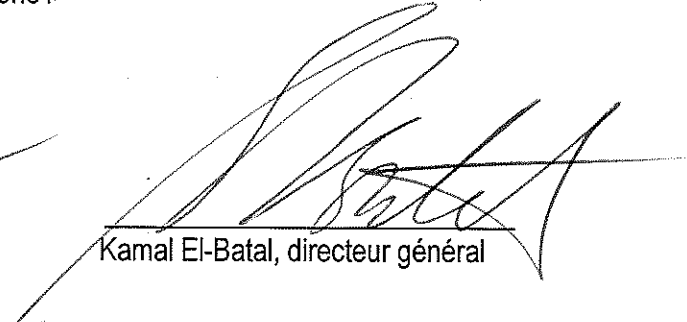
2017-06-145

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse de Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 9h51.


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, directeur général



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

et secrétaire-trésorier

21 juin 2017

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2017-06-127 à 2017-06-145 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 21 juin 2017.

Émis le 21 juin 2017 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

■ Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier